

Humainement parlant, elle semblait donc condamnée à disparaître.

Mais la Providence lui avait laissé un ange gardien dans la personne de son clergé. Ce fut lui qui la sauva du naufrage.

Il rallia ce petit peuple, lui prêcha, — non pas la révolte, — mais la soumission à ses nouveaux maîtres, et lui fit comprendre que son salut reposait dans la conservation de sa langue et de sa religion.

Ce programme n'aurait perdu de son actualité et de sa nécessité. Aujourd'hui, comme alors, le salut de la nationalité canadienne en dépend absolument.

Voici comment un témoin compétent et impartial, M. Rameau, apprécie ce fait historique, si glorieux pour le clergé, et que des ingrats voudraient maintenant transformer en légende.

“Ce corps éminent et respectable, qui avait déjà joué un si grand rôle dans la formation de la colonie, resta en effet au milieu de la fuite commune, ferme et inébranlable à son poste, à la tête de ses ouailles : il demeura, en ce pays, le seul débris de l'aristocratie sociale, pour consoler, soutenir et diriger le bon vouloir et le courage inexpérimenté de ce peuple abandonné. Il ne fut pas au dessous de cette tâche : ni la crainte des violences, ni l'obsession des intrigues, ni la séduction des promesses, ne purent jamais le faire dévier ; la diplomatie astucieuse... du gouvernement anglais succomba devant cette honnêteté simple, mais ferme, d'une conscience droite et convaincue.”

1760-1763

#### RÉGIME MILITAIRE

Un conseil composé de sept officiers de l'armée, était chargé de décider les affaires civiles et criminelles les plus importantes, et des commandants militaires furent envoyés dans les campagnes pour y administrer la justice.

Les Canadiens du district seul de Montréal furent appelés à prendre part à l'administration de la justice, au moyen de leurs capitaines de milice.

Le peuple laissa faire et se soumit à ce régime, bien qu'il n'eût, aucune part à l'administration des affaires publiques. Il se contenta sagement de parler sa langue et de pratiquer sa religion.

1763-1774

#### GOUVERNEMENT CIVIL ET DESPOTIQUE

En 1763, le gouverneur Murray forma, pour obéir à ses ins-